

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2018/n°20 /7.1/7-02/3

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	29

SEANCE DU 7 FEVRIER 2018

Date de la convocation : 1-02-2018
Date de l'affichage : 1-02-2018

L'an deux mille dix-huit,

Le SEPT FEVRIER à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRULLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

P. DEVILLE à P. MAUMEJEAN

C. BERTINI à S. ROUS

A. BONNET à R. BOUTEILLER

C. LAURIE à G. TRULLET

A. JACINTO à C. BONATO

G. BER à F. LABARUSSIAS

Secrétaire de séance : P. VAN DER LINDE

OBJET :

BP 2018

BUDGET OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Noémie CLAUDEL

Il est rappelé au conseil municipal que :

- L'article L2312-2 du Code Général des Collectivités locales précise que « les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal, en décide ainsi, par article
- L'instruction budgétaire et comptable M14 précise que « Le conseil municipal à la possibilité d'opter pour le vote d'une ou plusieurs opérations en section d'investissement. »

Aussi est-il proposé au conseil municipal :

- D'adopter pour le budget Office de Tourisme, le budget primitif 2018 :
 - Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement
 - Par opération au niveau de la section d'investissement
- D'adopter le budget primitif 2018 Office de Tourisme qui peut se résumer comme suit
 - **Dépenses de fonctionnement : 399 685 €**
 - 011 – Charges à caractère général : 128 331 €
 - 012 – Charges de personnel, frais assimilés : 244 154 €
 - 65 - Autres charges de gestion courante : 1 500 €

▪ 68 – dotation aux amortissements : 6 000 €

▪ 014 – Atténuation de produits : 19 700 €

○ **Recettes de fonctionnement : 399 685 €**

▪ 70 – Produits des services, des domaines... : 7 700 €

▪ 73 – Impôts & taxes : 197 000 €

▪ 74 – Dotations & participations : 194 985 €

○ **Dépenses d'investissement : 6 000 €**

▪ 2183 – matériel de bureau : 300 €

▪ 2184 – mobilier : 1 200 €

▪ 2188 – autres immos : 4 500 €

○ **Recettes d'investissement : 6 000 €**

▪ 28 : Amortissements : 6 000 €

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après débat et à la majorité des voix :

Pour : 23

Contre : 6 : C. Bonato (pr. A. Jacinto), F. Labarussias (pr. G. Ber), R. Bouteiller (pr. A. Bonnet)

- adopte le BP 2018 de l'Office du Tourisme



Le Maire,
Pierre Maumejean